

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- D'approuver le budget rectificatif n°1 2025 :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

78 ETPT

77 591 900 € autorisation d'engagement dont :

- 7 182 000 € personnel
- 45 101 900 € fonctionnement
- 24 910 000 € intervention
- 398 000 € investissement

73 416 600 € de crédit de paiement dont :

- 7 182 000 € personnel
- 45 173 100 € fonctionnement
- 20 733 500 € intervention
- 328 000 € investissement

72 76 226 € de prévisions de recettes

-640 374 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 260 374 € de variation de trésorerie
- 4 184 175 € de résultat patrimonial
- 3 881 575 € d'insuffisance d'autofinancement
- 4 709 575 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Delibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

1 6 JUIL. 2025



**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**


Philippe LERAÎTRE

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget Rectificatif n°1 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	78

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	78	7 182 000
1 - TITULAIRES	0	0
* Titulaires État	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0
2 - CONTRACTUELS	78	4 089 000
* Contractuels de droit public	5	461 000
- CDI		
- CDD		
- Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	461 000
* Contractuels de droit privé	73	3 628 000
- CDI	68	3 464 000
- CDD	5	164 000
3 - CONTRATS AIDES	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)		3 093 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations Budgétaires
Budget Rectificatif n°1 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								RECETTES							
	Montants exécutés 2024				Montants Budget Rectificatif n°1 2025		Ecart Budget Rectificatif et budget Initial 2025		Montants exécutés 2024	Montants Budget Initial 2025	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart Budget Rectificatif et budget Initial 2025			
	AE	AE BR	CP	CP BR	AE	CP	AE	CP							
Personnel	6 310 140	90%	6 285 114	89%	7 182 000	7 182 000	-	-	44 336 580	93%	49 758 316	48 799 726	- 958 590	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	148 184		148 184		136 000	136 000	-	-	13 104 173	101%	14 380 816	13 422 226	- 958 590	TSE	
Fonctionnement	41 731 108	87%	44 013 357	100%	45 101 900	45 173 100	-	-	22 987 662	87%	32 050 000	32 050 000	-	Cessions foncières	
dont Action foncière	30 036 542	85%	32 054 393	101%	32 005 000	32 035 000	-	-	469 171	88%	335 500	335 500	-	Recettes locales	
dont gestion patrimoniale (**)	2 993 430	93%	3 011 759	94%	3 165 000	3 165 000	-	-	1 223 153	89%	-	-	-	Participations en fonds propres	
dont études liées à l'innovation et politiques prioritaires	89 865	100%	150 290	156%	-	100 200	-	-	2 541 346	84%	-	-	-	Participations des partenaires	
dont études flash	335 537	84%	411 452	96%	350 000	350 000	-	-	2 982 716	126%	2 865 000	2 865 000	-	Remboursements	
dont moyens généraux (**)	922 312	90%	1 032 041	100%	1 287 500	1 228 500	-	-	1 028 359	101%	127 000	127 000	-	Autres Recettes	
dont participations	7 353 423	97%	7 353 423	97%	8 294 400	8 294 400	-	-							
dont participations pour le dispositif habitat transitoire	434 549	68%	434 549	68%	750 000	750 000	-	-							
dont reversement trop perçu de participation partenaires	11 190	0%	11 190	0%			-	-							
Investissements	188 725	88%	282 383	91%	398 000	328 000	-	-	20 703 491	106%	23 976 500	23 976 500	-	Recettes fléchées (*)	
									6 128 691	99%	8 294 400	8 294 400	-	Participations fonds propres fléchés	
Intervention	19 157 734	72%	20 635 667	100%	24 910 000	20 733 500	-	-	14 130 122	109%	12 500 000	12 500 000	-	Participations des partenaires fléchés	
dont Activité friches	17 637 311	71%	19 101 304	99%	23 000 000	19 000 000	-	-	444 678	109%	403 800	403 800	-	Participations observations foncières	
dont observation foncière	294 586	98%	479 320	94%	380 000	279 700	-	-			1 013 500,0	1 013 500	-	Participations études générales (**)	
dont études générales	1 225 838	91%	1 055 042	103%	1 530 000	1 453 800	-	-			1 250 000,0	1 250 000	-	Participations Abaissement de charges foncières (**)	
											514 800,0	514 800	-	Participations FPRH (**)	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	67 387 707	83%	71 216 521	98%	77 591 900	73 416 600	-	-	65 040 071	96%	73 734 816	72 776 226	- 958 590	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			-			-			6 176 449		-	640 374	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"
(**) Les taxes foncières sur le patrimoine porté sont intégrées à la gestion patrimoniale (et ne figurent plus avec les moyens généraux)

TABLEAU 4
Tableau d'Equilibre Financier
Budget Rectificatif n°1 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				RESSOURCES			
	Montants exécutés 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial 2025 le budget rectificatif n°1 2025	Montants exécutés 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial 2025 le budget rectificatif n°1 2025	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	6 176 449,45	640 374	640 374	-	-	- 318 216	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	6 176 449,45	640 374	640 374	-	-	- 318 216	dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements, consignations (b1)	729 330,00	500 000	-	652 750,00	500 000	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements , déconsignations (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** - dont TVA	5 001 571,98	4 548 000	-	4 707 717,84	3 228 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** - dont TVA
Autres décaissements non budgétaires (e1)	2 783 290,37	1 700 000	-	3 105 042,40	3 400 000	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 690 641,80	7 388 374	640 374	8 465 510,24	7 128 000	- 318 216	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (II)= (2) - (1)	-	-	- 698 216	6 225 131,56	260 374	260 374	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	67 824	3 243 000	-	-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	-	-	6 292 955,96	3 503 374	958 590	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 690 641,80	7 388 374	- 57 842	14 690 641,80	7 388 374	- 57 842	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABEAU 6
Situation patrimoniale
Budget Rectificatif n°1 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	6 475 940,04	7 182 000	-	Subventions de l'Etat	236 142,72	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	68 016,16	136 000	-	Fiscalité affectée	13 104 173,00	13 422 226	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	42 914 940,14	45 173 100	-	Autres produits	5 414 513,07	3 327 500	-
Variation de stock (sortie)			- 29 889 039	Cessions (comptabilisées)	22 071 360,52	29 800 824	-
Variation de stock (entrée)			32 035 000	Variation de stock (entrée)	- 25 603 773,11	32 035 000	-
				Variation de stock (sortie)	31 576 349,73	-	-
Intervention (le cas échéant)	20 706 339,63	20 733 500	-	Autres subventions	24 787 004,25	22 119 699	-
TOTAL DES CHARGES (1)	70 097 219,81	73 088 600	2 145 961	TOTAL DES PRODUITS (2)	71 585 770,18	68 904 425	-
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 488 550,37	-	6 577 716	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	4 184 175	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	71 585 770,18	73 088 600	- 4 431 755	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	71 585 770,18	73 088 600	- 4 431 755

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 488 550,37	- 4 184 175	- 10 761 891
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	518 557,86	302 800	-
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	779 533,88	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	25,45	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	14 500,00	-	-
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-	-	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 213 099,80	- 3 881 575	- 10 761 891

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	3 881 575	3 881 575	Capacité d'autofinancement	1 213 099,80	-	-
				Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-
Investissements	359 205,70	828 000	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-
				Autres ressources	14 500,00	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-
	-	-	-		-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	359 205,70	4 709 575	3 881 575	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 227 599,80	-	- 6 880 316
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	868 394,10	-	399 600	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	4 709 575	4 709 575

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	868 394,10	- 4 709 575	- 10 761 891
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	7 093 525,66	- 4 449 201	- 9 803 301
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 6 225 131,56	- 260 374	- 958 590
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	216 839 659,86	212 130 085	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	184 468 341,46	180 019 141	
Niveau de la TRESORERIE	32 371 318,40	32 110 944	

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"